

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Acquisition d'une
licence IV**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 juillet 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU**, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

**Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Monsieur PIVERT
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

N° DE DOSSIER : 15 E 13

OBJET : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

RAPPORTEUR : Monsieur COMBALAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les licences IV sont des autorisations administratives de vente de boissons alcoolisées dont l'exploitation est régie par le Code de la Santé Publique.

L'État ne créant plus de nouvelle licence, celle-ci ne peut être que revendue ou transférée.

Afin de maîtriser l'activité de débit de boisson sur leur territoire ou de préserver ce type d'activité, les communes peuvent se porter acquéreur de ces licences. Elles peuvent les exploiter sur la base d'un contrat moyennement redevance ou les revendre.

Messieurs NGO VAN DO et VENDRIN détiennent une Licence IV actuellement rattachée à l'exploitation de leur commerce de restauration appelée « Papa's Café » sis 52 rue des Louviers. Suite à la vente de leur établissement repris par « L'Atelier du Sourcil », cette Licence devient sans objet et les propriétaires souhaitent la mettre en vente.

L'acquisition de cette Licence par la Ville permettrait de maîtriser l'installation d'établissement de débit de boisson sur son territoire et de soutenir le développement d'activités de proximité telle que la future brasserie installée sur la Place des Rotondes.

En se portant acquéreur, la Ville garderait la maîtrise de ce projet en restant propriétaire des murs et de la Licence qui accompagne l'activité.

Les Licences IV se négociant entre 10 000 et 15 000 € sur le territoire de la Ville, l'offre des propriétaires actuels à hauteur de 10 000 € correspond au prix du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la Licence IV mise actuellement en vente par Messieurs NGO VAN DO et VENDRIN au prix de 10 000 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

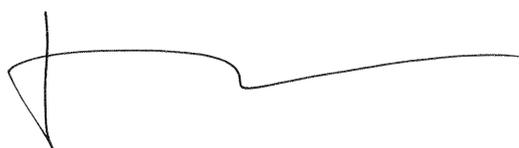
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE l'acquisition de la Licence IV de Messieurs NGO VAN DO et VENDRIN au prix de 10 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye